

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 47 procurations..... 5 absents 9 Suffrage exprimé ... 52</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	---

Etaients présents :

- **Andilly :** Daniel FARGEOT,
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
- **Enghien-Les-Bains :** Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** /
- **Montignon :** /
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, Christian LAGIER,
- **Piscop :** Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 6), Natacha VIVIEN,
- **Saint-Gratien :** Jean-Pierre ENJALBERT,
- **Saint-Prix :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWZEZYK,
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.

RESSOURCES HUMAINES**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****EXPOSE DES MOTIFS**

Il appartient au conseil de communauté de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la communauté d'agglomération et de tenir à jour le tableau des emplois.

Suite à un départ en retraite d'un éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe, il convient de créer un poste d'éducateur des APS par transformation pour la piscine Maurice Gigoi.

H

Par ailleurs, il convient de créer un emploi de technicien pour exercer les fonctions d'instructeur assainissement pour les autorisations d'urbanisme et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Les principales tâches seront l'instruction de l'application des préconisations relatives aux eaux usées et eaux pluviales de Plaine Vallée, au travers notamment de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les projets de constructions, du conseil aux usagers et du contrôle des installations à l'achèvement des travaux.

Ce poste sera affecté à la filière technique du cadre d'emploi des techniciens territoriaux de catégorie B.

Il est précisé que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

La commission des finances et de l'administration générale a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil de Communauté de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

CECI EXPOSE,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 30 mars 2016 et ses modifications successives adoptant le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et de l'Administration Générale et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE DE CREER par transformation le poste suivant :

- 1 poste d'Educateur des APS de catégorie B, à temps complet,

Article 2 : DECIDE DE CREER le poste suivant :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, de catégorie B, à temps complet.

Article 3 : ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe.

Article 4 : DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 17/04/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services.

Patrice GIROT
 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_7-
 DE
 Date de télétransmission : 15/04/2019
 Date de réception préfecture : 15/04/2019

Acte à classer

DL2019-04-10_7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-15T17-43-26.00 (MI216409430)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190410-DL2019-04-10_7-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs au 1er Avril
2019

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création de posteActe : [7 Modif du tableau des effectifs au 01-04-2019.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 17:43

Par [SPECQ Nadege](#)

Transmis

Date 15/04/19 à 17:43

Par [SPECQ Nadege](#)

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 17:48

